

REGLEMENT DU TOURNOI INTER-ASSOCIATIONS DU VOLLEY

BALL DE L'ARVE

Le Volley-ball de l'Arve, organise le Samedi 28/10/2017 un tournoi Inter-Association et corporatifs de Volley Ball qui sera placé sous le signe de la **bonne humeur**, de l'**amitié** et du **fair-play**.

Ce tournoi sera doté de nombreux lots.

En marge du tournoi, un concours sera organisé entre les équipes : l'équipe la mieux déguisée sera récompensée !

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Art. 1 - Ce tournoi est réservé aux clubs, associations et entreprises de la Vallée de l'Arve.

Art. 2 - Les inscriptions se font uniquement :

Par courrier, à l'adresse suivante : Roxane TETENOIRE, 171 Rue des Allobroges – 74460 MARNAZ

Art. 3 – L'inscription est fixée à **50€ par équipe engagée**, payable à l'inscription avant le 21.10.17, un ballon sera offert à chaque équipe ainsi qu'un tee-shirt à chaque joueur (maxi 6). Dans le cas, où l'équipe souhaiterait un tee-shirt supplémentaire il sera demandé une majoration de 8€/tee-shirt.

Art. 4 - L'assurance du tournoi ne couvre pas les accidents sur le terrain.

Chaque joueur est tenu d'avoir une assurance individuelle.

COMPOSITION DES EQUIPES :

Art. 5 - Les joueurs ou joueuses seront du même club ou de la même association ou de la même entreprise.

Art. 6 - Les équipes seront composées de six joueurs au minimum et devront être mixtes avec au minimum **un élément féminin sur le terrain**.

Art. 7 - Les formations seront composées de joueurs et joueuses non licenciés à la F.F.V.B (hormis licences loisir FFVB).

Art. 8 – **Un point sera déduit à l'équipe adverse pour chaque fille supplémentaire, à partir de la deuxième fille par équipe.**

Art. 9 - Les réclamations concernant la formation des équipes ne seront plus acceptées après le début des rencontres.

DEROULEMENT DU TOURNOI :

Art. 9 - Ce tournoi accueillera **30 EQUIPES AU MAXIMUM**.

Art. 10 - Les matches commenceront le **Samedi 28 Octobre 2017 à 10h00 précises**, les équipes viendront se présenter auprès des organisateurs à **09h00**.

Art. 11 - Le règlement de la F.S.G.T. sera appliqué.

Art. 12 - Les joueurs seront équipés de chaussures de sport propres.

Art. 13 - Aucune boisson ne devra être introduite dans la salle (Règlement du gymnase).

Art. 14 - Le comité du tournoi se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Art. 15 - **L'inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.**

Restauration rapide et boissons sur place !